

SOMMAIRE

Édito	1
Vie de la Fédé	1
Le Conseil d'administration	1
Vie de la Fédé	2
L'assemblée générale	2
Cotisations 2007	3
Nouveau Site Web	3
La fédé GN Recherche	3
Assemblée régionale Île de France	4
Réunion Champagne Ardennes	4
Évènements	4
Marché Historique de Pontoise	4
Ludicité	5
Game in paris	5
Convention de Wambrechies	5
La grande traversée	5
Nuit de la saucisse	6
Enquête	6
Juridique	8
La responsabilité pénale et civile de l'association	8
International	11
LARP . EUErreur ! Signet no	



Arnaud
DEROUBAIX



Eric
COLLET



Julian
PONDAVEN



Fabrice
MRUGALA

ÉDITO

Bonne année à tous.

Que ce cru 2007 vous apporte de nombreux GN, tous plus GéNiaux les uns que les autres.

La Lettre de la FédéGN entre elle aussi dans une nouvelle dizaine. Sachez que tous les anciens n° restent disponibles sur le site web si vous souhaitez constituer votre collection.

L'AG de la FédéGN 2006 est dernière nous, Elle fut une nouvelle fois l'occasion de se rencontrer, de discuter et de rêver l'avenir. Voici donc une nouvelle année d'activité débordante qui débute...Au boulot...et à vos chéquiers pour l'adhésion si ce n'est déjà fait...

VIE DE LA FÉDÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les occasions de rencontrer les membres du Conseil d'Administration sont nombreuses (AG, Salons, Réunions régionales, Conseil Régional). Et pourtant, bon nombre d'entre vous ne nous connaissent pas.

Après Garance BONNET, Corinne FONTAINE et Philippe GALL dans le n° 58 de la lettre, voici Arnaud DEROUBAIX, Eric COLLET et Julian PONDAVEN

Arnaud DEROUBAIX, a rejoint le Conseil d'Administration par le biais de la Coordination Régionale de la région Bretagne. Très actif, c'est un des piliers de la renaissance Guilde de Bretagne. C'est également le Mr Troll Ball de la FédéGN. Il coordonne pour la FédéGN la petite traversée.

Eric COLLET : Présent au CA de la FédéGN depuis de nombreuses années, Eric COLLET y siège également en tant que Coordinateur régional Pays de Loire. Infirmier naviguant (comme dans la croisière s'amuse), il partage son temps entre la FédéGN et l'association Mondes Parallèles. Il a en charge également le secrétariat adjoint et travaille sur la convention d'utilisation de terrains.

Julian PONDAVEN : On retrouve des traces de lui aux origines de la FédéGN, mais il a rejoint le CA voici 2 ans, avec plus spécifiquement la charge du recrutement et du projet associatif (de l'avenir de la FédéGN en fait). Autonomiste Breton, il préside aux destinées de la renaissance Guilde de Bretagne.

Fabrice MRUGALA : Surnommé « le MRU » il a été élu au Conseil d'Administration lors de la dernière Assemblée Générale. C'est loin d'être un nouveau. Si cette fois il nous revient après une pause de quelques années en tant que Coordinateur National, il a déjà par le passé été trésorier de la FédéGN, coordinateur régional Rhône Alpes. Il se souvient encore avec émotion des réunions à 5 dans une cuisine pour rédiger statuts et Règlement Intérieur de ce qui allait devenir la FédéGN. Son franc parler l'a rendu célèbre dans sa région et risque de choquer plus d'une oreille...Mais il faut que les choses soient dites ? Il a découvert le GN avec les Deux Tours, association Grenobloise. Il préfère le médiéval fantastique et les rôles de diplomates (voire couard)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Ce fut un bon cru, un cru de records. Plus de 70 personnes présentes, représentant 57 associations, des non membres venus en curieux, des nouveaux épatés par la convivialité et l'ambiance,

Un grand merci à ceux qui se sont démenés en arrière plan pour que cet événement ait lieu sans difficultés majeures, un grand merci à tout ceux qui, malgré une grève des transport on fait le déplacement et nous ont apportés leur bonne humeur, ou quelques produits régionaux fort appréciables...Le Compte rendu de cette assemblée générale sera disponible sous peu.

Le bilan du président

Cette AG nous a permis de fêter plus que dignement ces 10 ans de la FédéGN :

- Beaucoup d'échanges passionnés,
- Des démonstrations d'Airsoft, d'Escrime médiévale, de jonglage de feu,
- Des montagnes de projets évoqués, décidés, rêvés,
- Des explications, tout ce qui fait qu'un mail ne remplacera jamais une franche discussion en tête à tête,
- Des rencontres entre amis proches, des gens dont on se dit qu'on aimerait voir plus souvent, et une liste impressionnante de numéros de portables et adresses courriels échangées,
- Des invités de marque, de Belgique, nos amis de trollcalibur,
- Des projections de films sur le GN, réalisés en court métrage par les associations ou réalisé avec fes gros moyens par une société de production
- Un apéritif é-pa-tant de la coordination, avec dégustation de produits régionaux, solides et liquides, des 4 coins de la France,
- Des repas franchement gastronomique et originaux
- Des ateliers mêlant subtilement propos très sérieux et humour
- Un site bien confortable, coince près de Paris au milieu d'Henriette la cochonne, des oies, des vaches,
- Des gens qui se sont déclaré près à contribuer à la FédéGN pendant l'année, pour des gros trucs ou des petites choses, parce que c'est comme ça qu'on avance tous ensembles.
- Un manque vertigineux d'heures de sommeil pour tout le monde...
- Et enfin du fun de la fête, des sourires, des délires... Bref une grande fête.



Mais au delà de la folie de ce dernier week end, il y a un petit truc sentimental-idiot que j'aimerais vous confier : toute l'année nous oeuvrons dans nos groupes et associations pour bâtir des miracles avec 3 bouts de ficelle...

Ces 2-3 dernières semaines, pleins de gens d'Île de France qui ne se connaissaient pas tous se sont unis pour monter en coulisse cet AG, oubliant de dormir le plus souvent, marnant d'arrache pied pour accueillir des gens qu'ils ne connaissaient pas non plus... La magie a pris, et je vous assure que des séparations des participants dimanche donnaient l'impression d'une large famille qui se fréquentait... depuis 10 ans.

C'est une bien belle communauté en définitive... Un ancien fédéraste bien connu a déclaré un jour que le GN, l'associatif et finalement la FédéGN était peut être la plus belle des aventures humaines :

Ben moi, avec cette AG, j'ai trouvé ça beau l'humanité.

*Hervé Durand
(re-)(nouveau) président de la FédéGN.*

PS : En nous quittant dimanche un participant dont c'était l'un des premiers contacts avec la réalité de la FédéGN, me lâcha en substance : « quand je vois l'écart entre la perception qu'ont certain dans ma région cette assemblée conviviale, accueillante, passionnée venue des 4 coins de la France, ben franchement faudrait qu'ils y aillent tous. Moi des AG comme ça, j'en ferais bien toutes les semaines [Note : dans l'état de fatigue dans lequel on est, c'en est un qui veut notre mort ! LOL]

Le bilan du président d'Alliance Tours Air Soft

Chers amis,

Je tenais au nom de l'association et en mon nom propre à vous remercier de l'accueil reçu durant ce week end voué à l'assemblée générale de la FédéGN. La qualité d'accueil, d'hébergement et l'organisation de ce week end fût à la hauteur et même plus des espérances en la matière. Je dirai simplement que vous découvrir ainsi que l'activité et le loisir du jeu de rôle m'ont apportés une grande satisfaction tant associative que personnelle.

J'aimerais féliciter le CA et Corinne Fontaine de leur travail ainsi que les membres dévoués qui se sont acharnés à nous chouchouter et à nous nourrir durant ce séjour qui restera gravé dans ma mémoire. A l'année prochaine.

Serge Barbier.

Le Nouveau Conseil d'Administration

Comme chaque année, avec l'assemblée générale, arrive le renouvellement du conseil d'administration. Cette année, peu de changements. 3 postes étaient à pouvoir. Hervé Durand (Amis de Miss Rachel) qui arrivait en fin de mandat était de nouveau candidat et a été réélu. Corinne Fontaine qui quitte le Conseil d'administration a été remplacée par Fabrice MRUGALA (Nocturnes Foreziennes). A noter toutefois l'arrivée d'une petite nouvelle, Isabelle DEMACON (Don Quichotte), qui se chargera plus particulièrement de la communication interne.



Corinne Fontaine, sa dernière intervention en tant que membre du CA

COTISATIONS 2007

L'assemblée générale est le signe pour chacune des associations membres qu'il va falloir sortir le chéquier pour renouveler sa cotisation. Cette année, rien de plus simple, le mode de calcul n'a pas changé et, pour celui qui auraient la mémoire faillible, nous avons mis en place une calculette sur le nouveau site web. Pas d'excuse donc. Sachez que le paiement en temps et en heure de vos cotisation simplifie la gestion de la FédéGN et libère du temps à vos bénévoles bien aimés qui préfèrent se concentrer sur des dossiers d'avenir plutôt que sur de basses relances. Sachez également que si vous êtes assurés par la FédéGN l'absence de règlement signifie que vous n'êtes plus assurés, hors la vie d'une association, c'est tous les jours, et non uniquement au moment de l'organisation d'un GN...

L'objectif du CA est d'atteindre cette année les 100 membres (histoire de faire encore la fête). Nous étions en effet 80 l'année dernière.

Comme chaque année, avec l'assemblée générale, arrive le renouvellement du conseil d'administration. Cette année, peu de changements. 3 postes étaient à pouvoir. Hervé Durand (Amis de Miss Rachel) qui arrivait en fin de mandat était de nouveau candidat et a été réélu. Corinne Fontaine qui quitte le Conseil d'administration a été remplacée par Fabrice MRUGALA (Nocturnes Foreziennes). A noter toutefois l'arrivée d'une petite

nouvelle, Isabelle DEMACON (Don Quichotte), qui se chargera plus particulièrement de la communication interne.

NOUVEAU SITE WEB

« ELFE », le nouveau site web de la FédéGN, est en ligne. N'hésitez pas à vous rendre dessus, à vous manifester sur les Forums et à nous donner votre avis.

Nous vous rappelons que plusieurs thèmes (skins, ou apparence) sont accessibles depuis le menu 'Mes Préférences'. Vous pouvez proposer des apparences supplémentaires.

Pour ce faire, allez sur :

www.fedegn.org/tiki-index.php?page=Theme_Graphique

La page permet de récupérer le matériel pour développer un nouveau thème (= un nouveau look) pour le site de la FédéGN.

Si vous connaissez des graphistes, ils peuvent prendre et modifier le fichier zip... Les plus œuvres seront mises en ligne.

LA FÉDÉ GN RECHERCHE

Dans le cadre des dossiers à mettre en place, gérer, pérenniser, la FédéGN recherche des bénévoles susceptibles de prendre en charge certaines tâches. Le degré d'investissement est très variable selon la tâche.

Voici donc la liste de nos besoins :

Dossier de presse :

Sous le contrôle du responsable de la Communication et du CA, l'objectif est de partir de la revue de presse contenant plusieurs centaines d'articles et d'en extraire une **demi-douzaine d'articles** présentant notre activité de façon objective. A partir de ces articles, le responsable de ce dossier devra présenter un document final mis en page qui pourra être diffusé aux médias et à nos partenaires. Le temps de travail demandé reste assez limité pour ce dossier, la date de rendu étant pour juin 2007.

Annuaire des Fournisseurs

Sous le contrôle du responsable Service, et du CA, l'objectif du responsable de ce dossier (ou de l'équipe qu'il aura constitué) est de recenser les magasins et artisans vendant des produits pouvant intéresser des joueurs ou des organisateurs de GN. Une seconde phase sera d'obtenir de ces boutiques des accords spécifiques à destination des membres de la FédéGN, voire des sponsoring ou de la publicité dans GN MAG. Il s'agit là d'un travail de longue haleine, qui ne rendra ses effets que sur une échéance de plusieurs mois.

Annuaire des Terrains

L'objectif du responsable de ce dossier (ou de son équipe), sous le contrôle de la responsable Service, et du webmaster pour la partie web, sera de recenser les terrains susceptibles d'intéresser les organisateurs de jeux, de mettre à jour les données concernant les terrains déjà connus et de compléter les informations en notre possession. L'équipe chargée de ce dossier devra renseigner le site Internet de la FédéGN,

mettre en place des procédures spécifiques à chaque terrain pour contacter le propriétaire, privilégier les accords de partenariats partout où cela sera possible, en coordination avec les associations localement concernées. Ce dossier demande un travail constant et sur une période assez longue.

PAO

L'objectif de cette personne sera de mettre à jour la PAO des documents existants de la FédéGN, dans le respect d'une charte graphique qui reste à finaliser. Le travail est plus concentré dans les 3 premiers mois de l'année, avec la mise à jour des documents de l'année précédente. Il reste toutefois des interventions ponctuelles tout au cours de l'année.

Expo Photo

L'objectif de ce dossier est de renouveler l'exposition photo vieillissante de la FédéGN afin de disposer sur les salons d'un équipement de communication plus adapté à nos besoins. Le responsable de ce dossier aura également pour objectif de constituer deux albums photos qui seront à disposition des visiteurs sur les salons et qui viendront enrichir le pack salon.

Pack Salon

L'objectif est de constituer un outil de communication à destination des associations organisant ou participant à des salons et représentant le GN. Cet outil contiendra des conseils de communication, des documents adaptés, des conseils concernant les contacts avec les médias, sur la façon de présenter notre activité. Ce travail se fera sous le contrôle du responsable Communication de la FédéGN et du CA, en collaboration avec l'équipe « salons » de la FédéGN.

Webmaster GN MAG

L'objectif de cette personne, sous le contrôle de l'équipe de GN MAG, sera de mettre à jour les données de la partie du site de la FédéGN concernant GN MAG et de rechercher et corriger les erreurs pouvant s'y trouver.

Responsable Location

Cette personne aura pour objectif de gérer les locations Hertz et de finaliser le contrat Europcar. Cette tâche demande du sérieux et de la régularité afin de répondre aux demandes de devis et de faire les locations pour les associations dans les temps.

ASSEMBLÉE RÉGIONALE ÎLE DE FRANCE

L'Assemblée régionale île de France a eu lieu dans la salle communale "La Ferme" à Viry-Chatillon dans l'Essonne, le samedi 3 Février de 11 à 14h (on mangera ensemble dans un petit restau). L'Assemblée sera suivie d'une triple AG Role, Lode, eXpérience elles-mêmes suivie d'une grande fête qui a duré jusqu'au bout de la nuit et a permis à beaucoup beaucoup de GNISTES de se rencontrer, d'échanger, plaisanter etc. Un moment inoubliable !

Antoine Chabin a été ré-élu Coordinateur Régional Île de France - antoine_chabin@yahoo.fr

FESTIVAL DU FILM COURT

L'assemblée Générale de la FédéGN a été l'occasion de la diffusion du premier festival du Film de GN court. 7 films étaient en compétition, ce qui au vu des délais était une bonne chose. Pour cette première édition, seul le public a voté. 30 suffrages ont été exprimés et nous avons obtenu un résultat tellement équilibré que 5 films sont arrivés ex aequo...

Au vu du succès de cette première édition, et de l'expérience engrangée, nous allons travailler sur la 2^{ème} édition avec Eric Collet. Celle-ci aura lieu pour l'assemblée générale 2007. N'hésitez donc pas à préparer vos caméras.

RÉUNION CHAMPAGNE ARDENNES

Samedi 21 octobre avait lieu l'assemblée régionale Champagne Ardenne. Toutes les associations sont très motivées, la région bouge ! A noter la fusion de deux associations rémoises pour offrir plus de possibilité aux joueurs de JDR et GN

Fusion également de deux associations à Suippes et Mourmelon pour les mêmes raisons. Par ailleurs, l'association Stimili reprend du galon et se réveille d'un long sommeil.

Beaucoup de collaborations se mettent également en place avec un objectif très marqué d'aller vers le grand public afin de promouvoir JDR et GN.

Les associations sont toutes intéressées par l'aspect éducation populaire. La date de l'AG a été notée et 2 voitures devraient venir remplies de délégués. Notez que François Vanhille remplace Corinne Fontaine à la coordination Champagne Ardenne. François Vanhille : coordsociocult@yahoo.fr

Corinne Fontaine

ÉVÈNEMENTS

MARCHÉ HISTORIQUE DE PONTOISE

ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE VIVANTE

Bonjour à toutes et à tous !!!

Le prochain marché organisé par l'association pour l'Histoire Vivante aura lieu les 21 et 22 avril 2007 à Pontoise, dans un hall d'expositions de 2500 m². Il s'agit d'un Marché de l'Histoire couvrant les périodes allant de l'Antiquité à l'Empire, sachant que la période médiévale sera la plus représentée (car c'est la période qui fournit le plus d'artisans). Un site Internet dédié à ce marché est en ligne : www.HistoireVivante.com/marches.

La FédéGN y aura comme chaque année un stand et les volontaires seront les bienvenus. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'un quelconque renseignement



Le 5 mai 2007 dans la salle Olympe de Gouge à Paris XI^e arrondissement se tiendra LudiCité, dernière née des projets de la Mare Aux Diabes ; cette convention vise à fédérer les acteurs de l'univers ludique et

les publics (joueurs et non joueurs) autour d'un thème majeur : la ville comme espace, mais aussi, comme thème, forme et univers de jeu. LudiCité se présente ainsi comme un lieu de rencontre, d'échange et de découverte autour du jeu et par le jeu.

LudiCité fait appel aux partenariats associatifs, privés, publics et a pour vocation d'être reconduite tous les ans ou 2 ans.

La Mare Aux Diabes intervient à titre de coordinatrice et cherche à créer une synergie entre les visiteurs et les participants : la qualité des animations proposées conduira naturellement les publics à découvrir les activités des intervenants.

La Mare Aux Diabes (MAD) organise depuis 1992 toutes sortes d'événements ludiques, notamment des jeux de rôles grandeur nature en milieu urbain. L'objectif de cette association loi 1901 est de créer, à travers le jeu, un lien entre les gens et les quartiers, avec la ville pour terrain de prédilection.

Afin d'offrir aux publics (300 à 600 personnes/jour) des animations et des démonstrations de qualité, il nous semble indispensable d'inviter toute association ludique, réseau de joueur, collectif de jeux, éditeur et distributeur de jeux, à prendre part à ce projet. LudiCité fonctionne avant tout comme un échange : pour ce faire, la Mare aux Diabes propose un emplacement aux acteurs de l'univers du jeu qui s'engagent à assurer des animations et démonstrations.

+ d'infos : www.citedujeu.com - ludicite@yahoo.fr

GAME IN PARIS

G.A.M.E. revient à la Cité des Sciences pour sa 4^{ème} édition, tenant le pari de sortir un rendez vous sur la capitale tous les 6 mois. Un salon à deux parfums, un truc explosif à base de jeux et de mangas, avec des noisettes entières à l'intérieur.

Ce salon se déroulera à la cité des Sciences et de l'Industrie (30, avenue Corentin-Cariou 75930 Paris cedex 19) les 14 et 15 Avril 2007.

Horaires d'ouverture : Samedi : de 10h à 20h.
Dimanche : de 10h à 19h.

Tarifs : 10 euros le badge d'entrée pour la journée du samedi ou du dimanche. 15 euros le badge week-end (en pré vente uniquement).

Pour plus d'infos : www.gameinparis.com

CONVENTION DE WAMBRECHIES

Le 31 mars et 1er avril aura lieu une convention de GN à Wambrechies dans le Nord. L'objectif de cette convention est de rassembler un maximum de joueurs et organisateurs de GN afin de parler de notre activité, mais aussi pour démontrer le dynamisme du milieu à la mairie Locale, dans le cadre de l'ouverture d'un fort situé sur son territoire à notre activité. Le fort en question est mis en vente par l'armée et la communauté de commune s'en est portée acquéreur.

L'association organisatrice de cette convention se nomme Les irrécupérables du jeu de rôle.

Contactez DEGLORIE Lionel

432 Rue du Vent de Bise - Résidence les Anémones
59118 WAMBRECHIES - Mob : 06 62 25 97 74

LA GRANDE TRAVERSÉE

La FédéGN, en partenariat avec Bicolline, Anachrone, La Guilde de Bretagne et l'Association du Taureau Fertile, est en train de constituer un groupe Francophones afin de faire la PETITE TRAVERSEE 2007 et ainsi s'associer à la Grande Traversée en provenance du Québec.

De quoi s'agit il ?

De regrouper des Joueurs Québécois, Belges, Suisses et Français sous une même bannière afin d'envahir le royaume Anglois au Gathering du 25 au 27 Août 2007 à Loco Park, Spondon, Derbyshire. Le but est de vivre une expérience inoubliable entre francophones au plus grand GN d'Europe.

L'alliance Francophone aurait une même héraldique et une même bannière.

Combien cela coûterait ?

Le tarif fixé est de 185 euro. Ce prix comprend l'inscription au gathering, le transport, le bリアud aux couleurs de l'alliance, l'assurance. Il ne pourra être appliqué que si 50 personnes s'inscrivent au minimum.

Le Trajet :

Le bus partira de Rennes le 24 août et fera étape à Cergy Pontoise avant de rejoindre le tunnel sous la manche. Il est possible de rajouter des étapes sur ce trajet et notamment de prendre des voyageurs à Calais. Le retour est prévu pour le 28 août

Accueil des Québécois

Par ailleurs, on recherche du monde pour accueillir nos 40 amis Québécois fin Août début Septembre Parlez en autour de vous...

Infos

Vous pouvez retrouver des informations sur le forum de la FédéGN www.fedegn.org rubrique Forums, ainsi que sur le site d'Anachrone, le portail de Bicolline (www.larp.com/cercle) ou le site de la guilde de Bretagne (www.guildebzh.info) => deroubaixarnaud@yahoo.fr

Arno Deroubaix & Maxime Bullier (coordination Grande Traversée France)"



Pour la quatrième année, l'association Avalon a le plaisir d'organiser une manifestation, au nom tout à fait ridicule, la Nuit de la Saucisse... .

Je suis persuadé qu'une minorité d'entre vous ne connaissent pas cet évènement, je vais donc me faire un plaisir de vous renseigner sur le sujet.... . La Nuit de la Saucisse quésako ??

Il s'agit d'un rassemblement d'associations, d'artisans, de troupes et de joueurs qui pratiquent l'activité Grandeur Nature ou qui veulent la découvrir. Il s'agit, l'espace d'une journée – et plus si affinité –, de se rencontrer, d'échanger, de se faire connaître et de se retrouver entre nous avant le début de la saison d'été pour passer la journée mais aussi toute la nuit à ressasser ses derniers exploits et à refaire le monde dans une ambiance chaleureuse et conviviale, tout en mangeant des saucisses.

Joueur, venez découvrir un large échantillon d'associations, rencontrez des organisateurs, inscrivez-vous à des GN, achetez l'élément de costume qui vous manquait pour votre saison d'été, partagez vos expériences...

Association, venez faire la promotion de vos activités, tissez des liens avec les autres assos, rencontrez des joueurs et des organisateurs, partagez vos expériences....

Artisan, venez vendre vos oeuvres, bénéficiez d'un rassemblement de joueurs pratiquant l'activité GN, prenez des contacts....

Troupe, venez vous faire connaître auprès des associations, partagez vos expériences, prenez des contacts....

Cette Nuit de la Saucisse et surtout la votre. En effet, chaque année un peu plus de monde se rassemble pour discuter, jouer et découvrir, pour le plus grand regret de nos saucisses.

Si vous voulez participer à cette rencontre inter-associative, n'hésitez pas à me contacter pour des renseignements supplémentaires.

A l'heure actuelle, je peux déjà vous dire que cette manifestation aura lieu le samedi 23 juin au Château de Puyferrat en Dordogne (24). Possibilité d'arriver le vendredi et de partir le dimanche (format GN en fait), possibilité de dormir sur place sous tente ou en réservant des chambres d'hôtes au château, entrée gratuite.

Miguel, pour l'association Avalon et pour l'extermination des saucisses dans le monde..... "

Mobile : 06 21 18 20 48

Yekmigmig@hotmail.fr

ENQUÊTE

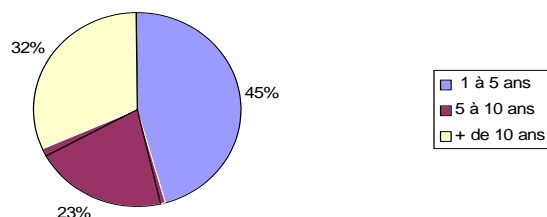
Julian Pondaven a réalisé une enquête sur notre milieu en contactant et faisant remplir un questionnaire aux associations membres. Il a étudié les réponses et communiqué le résultat lors de la dernière AG de la FédéGN. Ce questionnaire contenait des questions parfois très ouvertes. 44 associations sur une soixantaine à l'époque ont répondu et ont permis d'obtenir une étude statistique.

Ce chantier d'étude statistique sur le GN en France est appelé à être reconduit d'années en années et la FédéGN recherche d'ailleurs de l'aide sur le sujet. Si votre association est sollicitée pour répondre à ces questionnaires, ayez la gentillesse de passer quelques moments à y répondre.

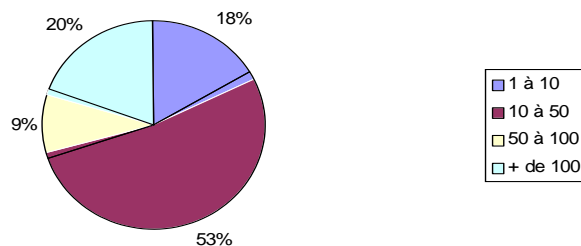
Dans la version 2006 du questionnaire, deux parties : Qui êtes vous et Que voulez vous

La partie « Qui êtes vous » permet de faire une première analyse du milieu du GN.

Age des associations membres



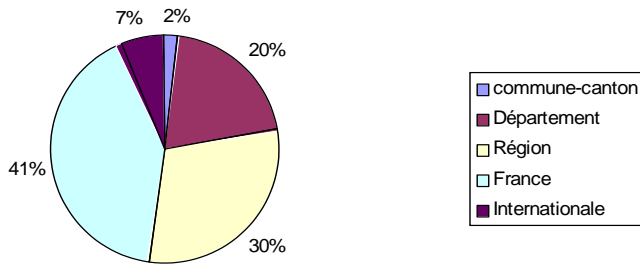
Nombre moyen d'adhérents



Il ressort que le renouvellement des associations est constant, qu'elles rassemblent en grande majorité moins de 50 membres, que 9% des associations ont des salariés avec

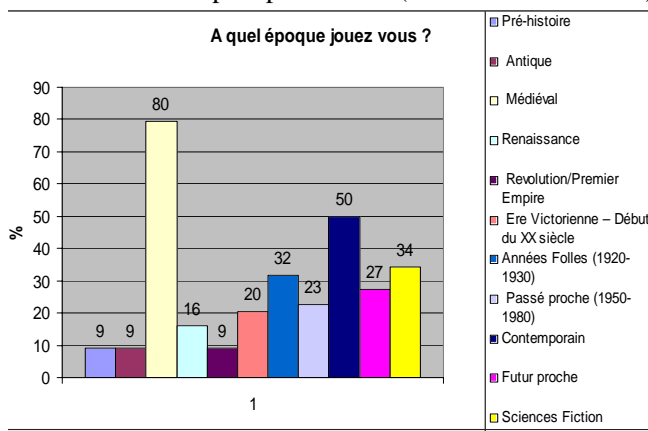
une moyenne de 2,5 salariés par association. Les associations agissent majoritairement au niveau national et régional, sans doutes en raison de la difficulté à trouver des sites adaptés.

Territoire d'action



Au niveau des jeux organisés, le médiéval reste majoritaire, suivi d'assez loin par le contemporain. Les associations organisent en moyenne 2,75 jeux par ans, sachant que si le premier GN est assez important, le second est de plus petite taille (Huis clos notamment)

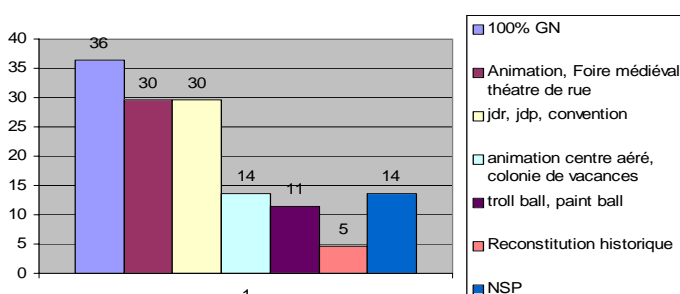
A quel époque jouez vous ?



Les associations initient régulièrement de nouveaux joueurs (27% par jeux en moyenne) mais seules un quart des associations ayant répondu au questionnaire ont mis en place une structure d'accueil particulière (GN d'initiation, Quêtes, ateliers de fabrication de matériel etc...)

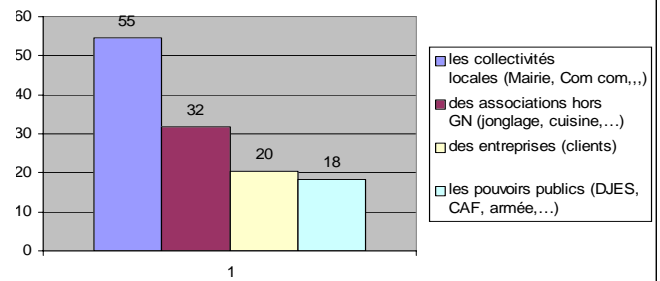
Les associations ne vivent pas repliées sur une seule activité puisque seules 36 % d'entre elles n'organisent que des GN. 41% d'entre elles participent à des animations grands public (salons, fêtes médiévales etc...).

Autres activités



De nombreux partenariats sont également mis en places, que ce soit avec des collectivités locales, des associations faisant du théâtre de rue etc..

Partenaires

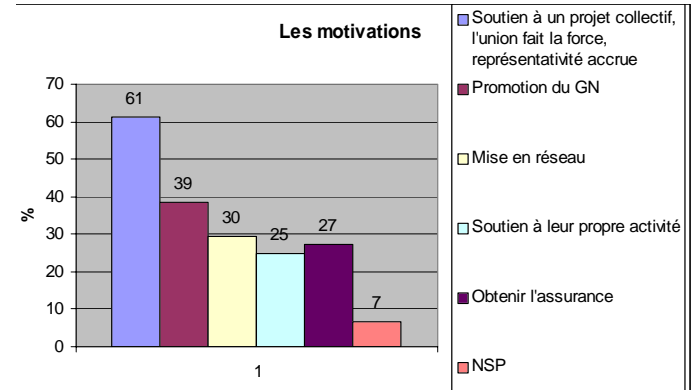


En ce qui concerne leur avenir, 81 % des associations l'envisagent avec sérénité, 14% d'entre elles ayant des doutes sur la continuité de leur activité.

La deuxième partie de l'étude abordait le thème du rapport des associations avec la FédéGN.

La question sur les motivations d'adhésion était totalement ouverte et sans réponses suggérées. Il ressort de cette étude que le soutien à un projet collectif a été cité 61 fois, que la promotion de l'activité a été citée 39 fois.

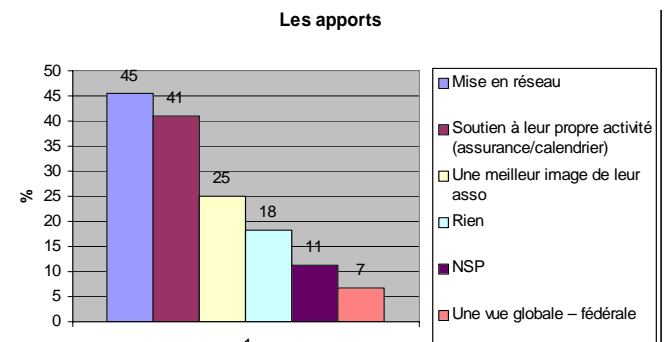
Les motivations



Les motivations des associations restent d'après elles identiques à 82 %.

En relation avec les motivations d'adhésion, il a été demandé de la même façon ce que les associations avaient retirées de cette adhésion. La mise en réseau des associations est le bénéfice principal, de même que le soutien à l'activité. Il est à noter que ce n'était toutefois pas les motivations principales d'adhésion.

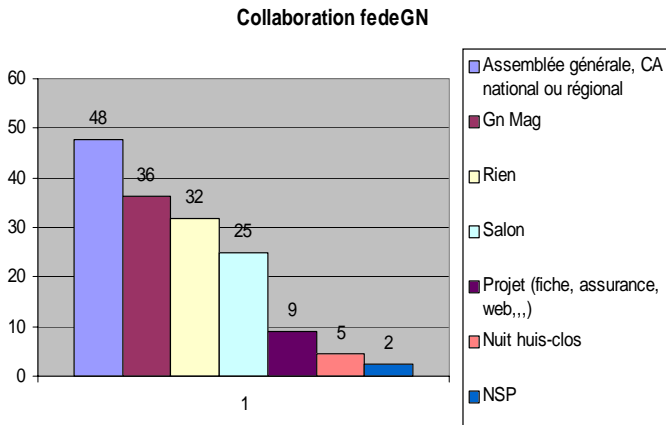
Les apports



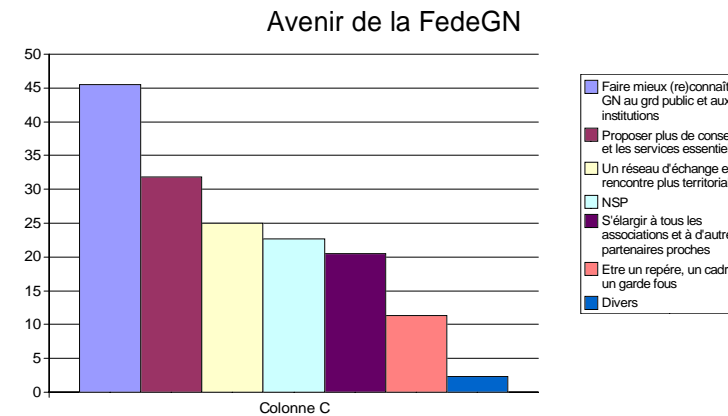
68% des associations questionnées sont satisfaites des résultats obtenus, les 32% restant étant soit mitigés, soit négatifs quand aux apports de la FédéGN soit ne sachant que répondre.

La FédéGN est celle des associations et ne peut exister sans elles. Il semble que ce principe soit bien ancré puisque de nombreuses associations collaborent avec la FédéGN. Il est intéressant de noter que le fait de collaborer à GN MAG est effectivement considéré comme une action d'aide à la FédéGN, ce qui n'a pas toujours été le cas.

77% des interrogés sont satisfaits des collaborations ainsi initiées. Les 7 % d'associations non satisfaites par ces collaborations le sont essentiellement par le manque de contact ou d'encadrement de la part de la FédéGN

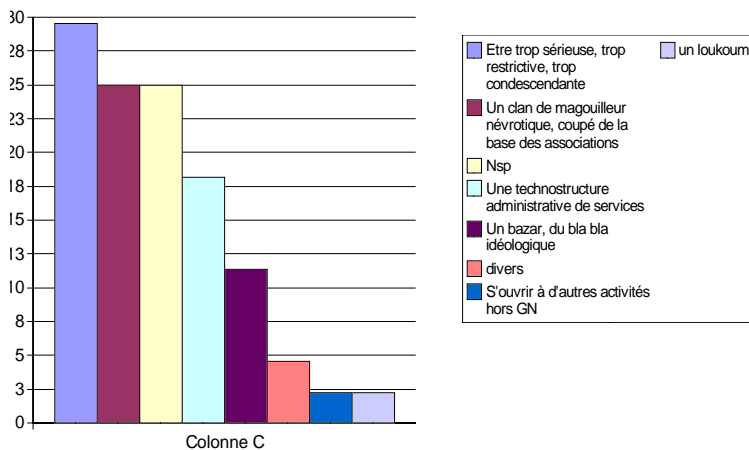


Sur l'avenir de la FédéGN, la mission reste de mieux faire connaître le GN au grand public et aux institutions. L'objectif doit être également de proposer plus de services.



Par contre, la FédéGN ne doit pas devenir trop sérieuse, elle doit garder sa convivialité et son esprit collectif. Elle doit rester en contact avec les associations. Il est à noter que l'une des réponses précise que la FédéGN ne doit pas devenir un loukhoum...

Ne pas devenir



De cette étude il ressort que les associations souhaitent que la FédéGN fasse mieux connaître le GN vis à vis du grand public et des administrations et qu'elle propose plus de conseils et de service essentiels. Les

associations attendent des conseils pour organiser des jeux mais pas forcément une montagne d'aides matérielles.

Un réseau de contact territorialisé est souhaitable pour multiplier les échanges. Les associations sont attachées à la préservation de l'esprit de communauté qui anime la FédéGN actuellement. Cet esprit ne doit pas être sacrifié à l'efficacité.

Toutefois, cet esprit communautaire doit se ressentir au sein de l'équipe même. En effet, bon nombre de collaborateurs bénévoles de la FédéGN se sentent isolés.

Le travail de Julian PONDAVEN démontre l'utilité d'une analyse statistique de notre activité. Des questionnaires pourront être mis en place sur le nouveau site Internet. Par ailleurs, il est important que les associations renseignent le calendrier des GN, même pour des huis clos, des jeux sur Invitation ou complets. Cela renseigne la base et permet une analyse statistique plus fine.

JURIDIQUE

LA RESPONSABILITÉ PÉNALE ET CIVILE DE L'ASSOCIATION

Références :

Code civil, art. 1382 et suivants, art. 1992 et suivants ; Code pénal, art. L. 121-2 et suivants

La responsabilité d'une association est la même que celle de toute autre personne physique ou morale. Autrement dit, elle doit, d'une part, réparer les dommages qu'elle peut causer à des tiers et est, d'autre part, passible de poursuites pénales en cas d'infractions.

Les deux types de responsabilité

La responsabilité civile

La responsabilité peut naître soit du fait personnel, soit du fait d'autrui, soit du fait des choses. Elle est mise en jeu dès l'apparition d'un dommage, c'est à dire d'un fait portant atteinte à l'intégrité de ce qui est ou de ce qui devrait être. Le responsable de ce dommage a donc l'obligation civile de réparer.

La responsabilité civile est régie principalement par les articles suivants du Code Civil :

- Article 1382 : " Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer. "
- Article 1383 : " Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. "
- Article 1384 (extraits) : " On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. "

Les articles 1385 et 1386 concernent respectivement la responsabilité du fait des animaux et la responsabilité du fait des bâtiments, La responsabilité civile peut être

- délictuelle quand le dommage a été causé indépendamment de tout contrat. Le dommage même imprévisible est ainsi réparable,
- contractuelle quand le dommage résulte de l'inexécution, ou du retard dans l'exécution, d'un contrat.

Toutes les obligations contractuelles n'ont pas la même portée, Dès lors que, malgré ce contrat, même tacite, ses bénéficiaires gardent une certaine autonomie d'action dans leurs décisions, l'obligation n'est qu'une obligation de moyens.

En outre, en cas de mise en jeu de la responsabilité civile contractuelle de l'association, c'est à la victime qu'il appartiendra de prouver l'existence d'un dommage et le lien de causalité qui lie ce dommage à un manquement de l'association à ses obligations contractuelles.

Enfin, il y a exonération totale ou partielle de cette responsabilité en cas de faute majeure, du fait d'un tiers ou du fait de la victime.

La responsabilité pénale

La responsabilité pénale n'existe qu'en fonction de la loi, elle résulte d'une infraction. Lorsque l'infraction commise occasionne un dommage, elle entraîne la responsabilité civile. L'infraction peut être commise intentionnellement ou non. Les peines applicables aux délits et crimes sont définies dans le code pénal.

La responsabilité des associations en tant que personnes morales

La responsabilité civile

Le nombre et la qualité des personnes qui peuvent engager la responsabilité civile d'une association sont très divers : administrateurs, dirigeants, salariés, préposés, membres, bénévoles, non membres, usagers, personnes dont elle a la charge (cas des associations d'action éducative).

Cette responsabilité revêt une double nature selon qu'elle est contractuelle ou délictuelle :

- La responsabilité est dite contractuelle quand un usager non-membre (transport, spectacles gratuits ou payants) a passé un contrat, fut-il tacite, avec l'association.
- La responsabilité contractuelle de l'association peut également être engagée à l'égard de ses membres dans le cas par exemple où celle-ci ne respecterait pas ses obligations statutaires.

L'association, dans tous les cas, a une obligation générale de sécurité. Selon que l'utilisateur garde une certaine autonomie ou non, l'association aura une obligation de moyens, voire une obligation de résultat.

Mais l'association peut dans certains cas atténuer sa responsabilité en incluant dans le contrat une clause de non-responsabilité (la faute intentionnelle ne peut cependant pas être visée) ou en obligeant statutairement (ou, ce qui est également admis par la jurisprudence, par une disposition du règlement

intérieur de l'association) le cocontractant à ne pas engager la responsabilité de l'association : dans l'un et l'autre cas, ces clauses limitatives de responsabilité doivent avoir été portées à la connaissance du cocontractant lors de la conclusion du contrat.

Il faut noter que le juge, d'une part, est extrêmement sévère en ce qui concerne ces obligations et n'hésite pas le cas échéant à déplacer le débat afin de rendre la responsabilité, délictuelle et donc automatique (voir plus loin).

D'autre part, la valeur juridique de ces exonérations contractuelles de responsabilité engendre un contentieux fourni.

La responsabilité est dite délictuelle quand une association cause un dommage indépendamment de tout contrat. Il est souvent impossible de prouver la faute génératrice du dommage. Aussi cette responsabilité est-elle une responsabilité objective qui s'applique à toute chose dès lors qu'elle a joué un rôle actif dans la production du dommage.

En ce qui concerne le fait d'autrui, il suffit que la victime établisse un lien de subordination entre la personne fautive et l'association pour que la responsabilité de cette dernière soit engagée.

La responsabilité pénale

La responsabilité pénale des personnes morales est reconnue par le Code pénal (art. 121-2), selon lequel " Les personnes morales ... sont responsables pénalement, ... dans les cas prévus par la loi ou le règlement, des infractions commises, pour leur compte, par leurs organes ou représentants ". Ainsi, la responsabilité pénale d'une association, en tant que personne morale, ne peut être reconnue que dans la mesure où :

- la loi ou le règlement prévoit cette responsabilité (ce qui est le cas de nombreuses infractions visées par le code pénal),
- l'infraction est imputable à l'association, c'est-à-dire qu'elle doit avoir été commise, pour le compte de l'association, par une ou plusieurs personnes physiques agissant en qualité d'organe ou de représentant de l'association.

Les associations qui sont pénalement reconnues responsables d'un crime ou d'un délit sont passibles de peines d'amendes, mais également d'autres peines énumérées par l'article 131-39 du Code pénal, et notamment :

- la dissolution ;
- l'interdiction, à titre définitif ou pour une durée de cinq ans au plus, d'exercer directement ou indirectement une ou plusieurs activités professionnelles ou sociales ;
- le placement, pour une durée de cinq ans au plus, sous surveillance judiciaire ;
- l'affichage de la décision prononcée ou la diffusion de celle-ci soit par la presse écrite, soit par tout moyen de communication audiovisuelle ;
- la fermeture définitive ou pour une durée de cinq ans au plus des établissements ou de l'un ou de plusieurs des établissements de l'association ayant servi à commettre les faits incriminés.

Sur la situation particulière des délits non intentionnels, voir page suivante.

La responsabilité des dirigeants

Il faut entendre par dirigeants les responsables membres du conseil d'administration ou de l'instance dirigeante de l'association, mais aussi, le cas échéant, les personnes qui, dans les faits, dirigent l'association (dirigeants de fait).

La responsabilité civile

A l'égard de l'association

Aux termes de l'article 1992 du Code civil, le mandataire (les dirigeants d'une association sont des mandataires) est responsable des fautes qu'il commet dans sa gestion, cette responsabilité étant cependant appliquée moins rigoureusement à celui dont le mandat est gratuit qu'à celui qui reçoit un salaire. La responsabilité des dirigeants d'une association peut donc être recherchée devant les tribunaux, pour les fautes commises dans leur gestion, sous réserve que ces fautes aient fait subir un dommage à l'association, et que cette dernière en demande réparation.

A l'égard des membres ou des tiers

Qu'il s'agisse de responsabilité contractuelle ou délictuelle, les dommages causés par un dirigeant de l'association à des membres de cette dernière, ou à des tiers, doivent, si demande en est faite, être réparés par l'association elle-même : le dirigeant n'est en effet que le mandataire de l'association et n'est donc pas personnellement responsable, hors le cas où il lui pourrait lui être reproché des fautes détachables de ses fonctions.

En cas de cessation de paiement

En application des dispositions des articles L. 611-1 et suivants du Code de commerce relatives au redressement et à la liquidation judiciaire, tous les dirigeants de droit ou de fait de l'association peuvent être sanctionnés lorsqu'il peut leur être reproché des fautes ayant concouru à la mise en redressement ou en liquidation judiciaire de l'association. Les sanctions applicables sont : le comblement de passif, lorsque le redressement ou la liquidation judiciaire fait apparaître une insuffisance d'actif ; l'extension du redressement ou de la liquidation judiciaire aux dirigeants de l'association, notamment lorsque ces derniers ont disposé des biens de l'association comme de biens propres ou ont tenu une comptabilité fictive, manifestement incomplète ou irrégulière ; la faillite personnelle ; l'interdiction de gérer.

En cette matière, le juge dispose d'un large pouvoir d'appréciation et peut parfois se montrer très sévère : il appartient donc aux dirigeants d'association d'apporter à la gestion des affaires de l'association toute la diligence nécessaire, dans le strict respect des règles légales.

La responsabilité pénale

La responsabilité pénale des personnes morales n'exclut pas celle des personnes physiques auteurs ou complices des mêmes faits (Code pénal, art. L. 121-2), sous réserve des dispositions du code pénal relatives au délit non intentionnel (voir ci-dessous).

Les dirigeants qui sont eux-mêmes auteurs d'une infraction pénale peuvent ainsi voir leur responsabilité engagée à ce titre : il en est ainsi notamment des infractions liées au fonctionnement de l'association ou de celles réprimées dans le cadre d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire. En matière sociale, qu'il s'agisse de la législation du travail (embauche, salaire, durée du travail, hygiène et sécurité...) ou de celle de la sécurité sociale (paiement des cotisations sociales, déclarations obligatoires...), la responsabilité des infractions incombe au président de l'association, ce qui n'exclut toutefois ni la responsabilité possible de l'association en tant que personne morale, ni le cumul de responsabilités entre l'association personne morale et les personnes physiques auteurs ou complices des mêmes infractions. En matière fiscale, l'article L. 267 du Livre des procédures fiscales stipule " Lorsqu'un dirigeant d'une ...personne morale ou de tout autre groupement, est responsable des manoeuvres frauduleuses ou de l'inobservation grave et répétée des obligations fiscales qui ont rendu impossible le recouvrement des impositions et des pénalités dues par la ... personne morale ou le groupement, ce dirigeant peut, s'il n'est pas déjà tenu au paiement des dettes sociales en application d'une autre disposition, être déclaré solidairement responsable du paiement de ces impositions et pénalités par le président du tribunal de grande instance... Cette disposition est applicable à toute personne exerçant en droit ou en fait, directement ou indirectement, la direction effective de la ... personne morale ou du groupement. "

Le cas particulier des délits non intentionnels

Afin d'alléger la responsabilité pesant sur les dirigeants de personnes morales en cas de dommages résultant d'un délit non intentionnel, la loi du 10 juillet 2000 a inséré dans le code pénal (art. L. 121-3) de nouvelles dispositions au terme desquelles :

" Il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre.

" Toutefois, lorsque la loi le prévoit, il y a délit en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui.

" Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.

" Dans le cas prévu par l'alinéa qui précède, les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer.

" Il n'y a point de contravention en cas de force majeure. "

Ainsi, en application de ces dispositions, si les personnes morales sont responsables pénalement de toute faute non

intentionnelle de leurs organes ou représentants ayant entraîné une atteinte à l'intégrité physique constitutive du délit de blessures involontaires, les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais qui ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, ne seront responsables pénalement que dans la mesure où il pourra être établi qu'elles ont :

- soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement,
- soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elles ne pouvaient ignorer.

Conclusion

La responsabilité civile des dirigeants d'une association doit conduire ceux-ci à beaucoup de prudence. Notamment, ils doivent s'assurer que le contrat d'assurance de l'association prévoit bien toutes les activités : régulières comme occasionnelles, et toutes les personnes : salariés permanents, occasionnels bénévoles... En revanche, la couverture de la responsabilité pénale ne peut être prévue dans un contrat d'assurance.

On ne constate pas de faveur particulière de la part des tribunaux, car, dans un souci de protection de l'individu, l'association est le plus souvent traitée de la même manière que n'importe quelle personne physique ou morale, civilement et pénalement, bien que ses dirigeants soient parfois bénévoles.

QU'EST CE QUE LARP.EU ?

De LARP (Live Action Role Playing = GN chez Shakespeare) et EU comme Europe, c'est un site à vocation internationale exclusivement consacré à la communauté du jeu de rôles grandeur nature.

Il a pour mission de réunir l'ensemble des connaissances pratiques et théoriques disponibles sur cette activité, ainsi que tout ce qui peut permettre de mieux la comprendre, via des domaines aussi divers que le théâtre, la littérature, le cinéma, la théorie de jeux ou la sociologie.

Le développement interdisciplinaire des études sur le Grandeur Nature (GN) devrait enrichir cette pratique ludique et dramatique, permettre de nouvelles expérimentations, et faciliter l'accès à un plus large public.

Ce site a également été conçu pour être un lieu de travail, de réflexion et de création. Il offre la possibilité à tous, sous certaines conditions, d'apporter du contenu et d'échanger des idées. Il est dédié aux théoriciens, aux joueurs et aux concepteurs.

Le regroupement de la communauté internationale du GN souhaité par l'intermédiaire de Larp.eu offre en outre une information continue sur les événements (calendrier, annonces...).

Vu sa vocation internationale, le site Web larp.eu est essentiellement en Anglais mais il dispose d'une partie en Français (via ses forums mais aussi dans les articles qu'il propose).

LE PARTENARIAT

Le terme « partenaire » désigne les organismes qui soutiennent moralement l'initiative. En d'autres termes, qui apportent un soutien officiel. Concrètement, la Fédégn serait repris dans la liste des partenaires avec une mention stipulant son soutien. Outre cela, les visiteurs du site pourraient contacter celle-ci via un formulaire et/ou visiter le site Web.

Le projet larp.eu ambitionne également d'être un centre de ressources pour la communauté française du GN en documents et réflexions sur notre loisir. Ainsi, la Fédégn pourrait se voir envoyer (ou être permise de prendre) les articles intéressants sur le GN qui pourraient alors être relayés, selon son choix et par ses soins, à ses membres ou toute autre personne. En effet, les articles créés sur larp.eu le seront sous une licence "Patrimoine et Partage à l'identique" (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.5/>) ce qui lui permettra d'utiliser tous travaux.

Damien Lourme

Responsable Mission Internationale FédéGN

international@fedegn.org